

2014

Guide à l'intention du nouvel inhalothérapeute



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

2014

Guide à l'intention du nouvel inhalothérapeute



La mission de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Afin d'assurer la protection du public, l'Ordre surveille l'exercice de la profession d'inhalothérapeute selon des normes élevées en favorisant l'actualisation et le développement des compétences de ses membres. Il exerce aussi, en partenariat, un rôle crucial en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire.

Nos valeurs

L'OPIQ veut être reconnu pour

son engagement...

Parce que l'organisation est solidaire et responsable, parce qu'elle participe activement à la réalisation de sa mission.

son leadership...

Parce que la santé cardiorespiratoire nous tient à cœur et que nous croyons que tous ensemble nous pouvons atteindre l'excellence.

son intégrité...

Parce que le public et les inhalothérapeutes n'attendent pas moins que l'Ordre soit honnête, sincère, équitable et transparent.

son respect...

Parce que la valeur ajoutée d'une écoute active et d'une ouverture d'esprit est le gage de la considération que nous portons à ceux qui nous entourent.

son professionnalisme...

Parce que la synergie d'une équipe et la collaboration amènent l'efficience.

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Sommaire

Mot du président	4
Organigramme du système professionnel	5
La structure administrative de l'Ordre	6
Vos obligations professionnelles	7
1 S'INSCRIRE ANNUELLEMENT AU TABLEAU DES MEMBRES ET PAYER SA COTISATION ET LA PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	8
1.1 Les différents statuts et l'assurance responsabilité professionnelle	8
1.2 S'inscrire au Tableau des membres	9
1.2.1 Changement d'emploi, d'adresse ou ajout de lieu d'exercice	10
1.2.2 Changement de statut en cours d'année ou réinscription au Tableau	10
2 SE CONFORMER AU RÈGLEMENT DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC	12
2.1 Dispense	12
2.1.1 Qui peut obtenir une dispense ?	12
2.1.2 Comment obtenir une dispense ?	12
2.2 Mon dossier de formation continue	13
Déontologie et inspection	14
Bureau du Syndic	15
Inspection professionnelle	15
Autres informations utiles	16
Se tenir informé	17
Le <i>Campus OPIQ</i>	18
Congrès annuel de l'Ordre	18
Prix reconnaissance	19
Avantages préférentiels	19
S'impliquer	19
en un clic!	20
Bottin	21

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



Mot du président

Chers collègues, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à titre de membre nouvellement admis à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous féliciter pour votre réussite. Après maints sacrifices, vous récoltez aujourd'hui le fruit de tous les efforts déployés pour devenir inhalothérapeute et c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au sein de la profession.

Si votre adhésion à l'Ordre vous accorde des droits, elle vous soumet aussi à des obligations professionnelles et déontologiques. C'est un engagement sérieux qui, en cette année où nous célébrons les 50 ans de la profession laquelle a pris naissance au Québec, souligne le commencement de votre vie professionnelle. Un monde de possibilités s'offre désormais à vous. Puissiez-vous trouver votre voie, portés par une promesse à l'excellence dans les services que vous offrirez à la population.

Sachez que vous pourrez compter sur l'aide et le soutien de l'OPIQ lorsque des défis professionnels se dresseront devant vous. Nous vous invitons également à vous impliquer dans l'organisation. Vous êtes talentueux, déterminés, avant-gardistes et nous recherchons toujours des inhalothérapeutes passionnés et créatifs pour promouvoir une profession qui, grâce à sa dynamique relève, s'enrichit et se renouvelle constamment.

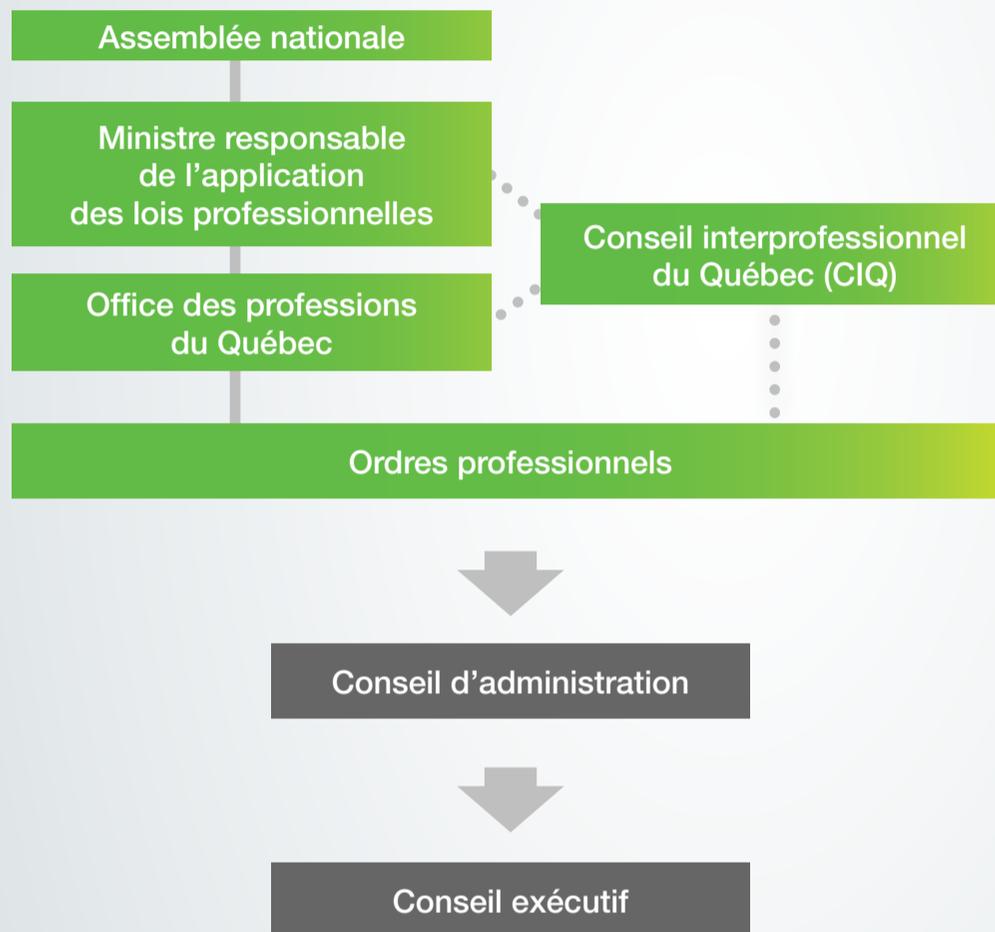
Je vous souhaite une carrière riche en défis, à la hauteur de vos ambitions.

La profession de demain, c'est avec vous que nous la construisons. Après plusieurs années d'études, ce titre professionnel mérité est maintenant vôtre. Portez-le dignement et, surtout, mentionnez-le avec fierté!

Le président,

Jocelyn Vachon, inh.,
DESS en enseignement collégial

Organigramme du système professionnel



vos obligations professionnelles

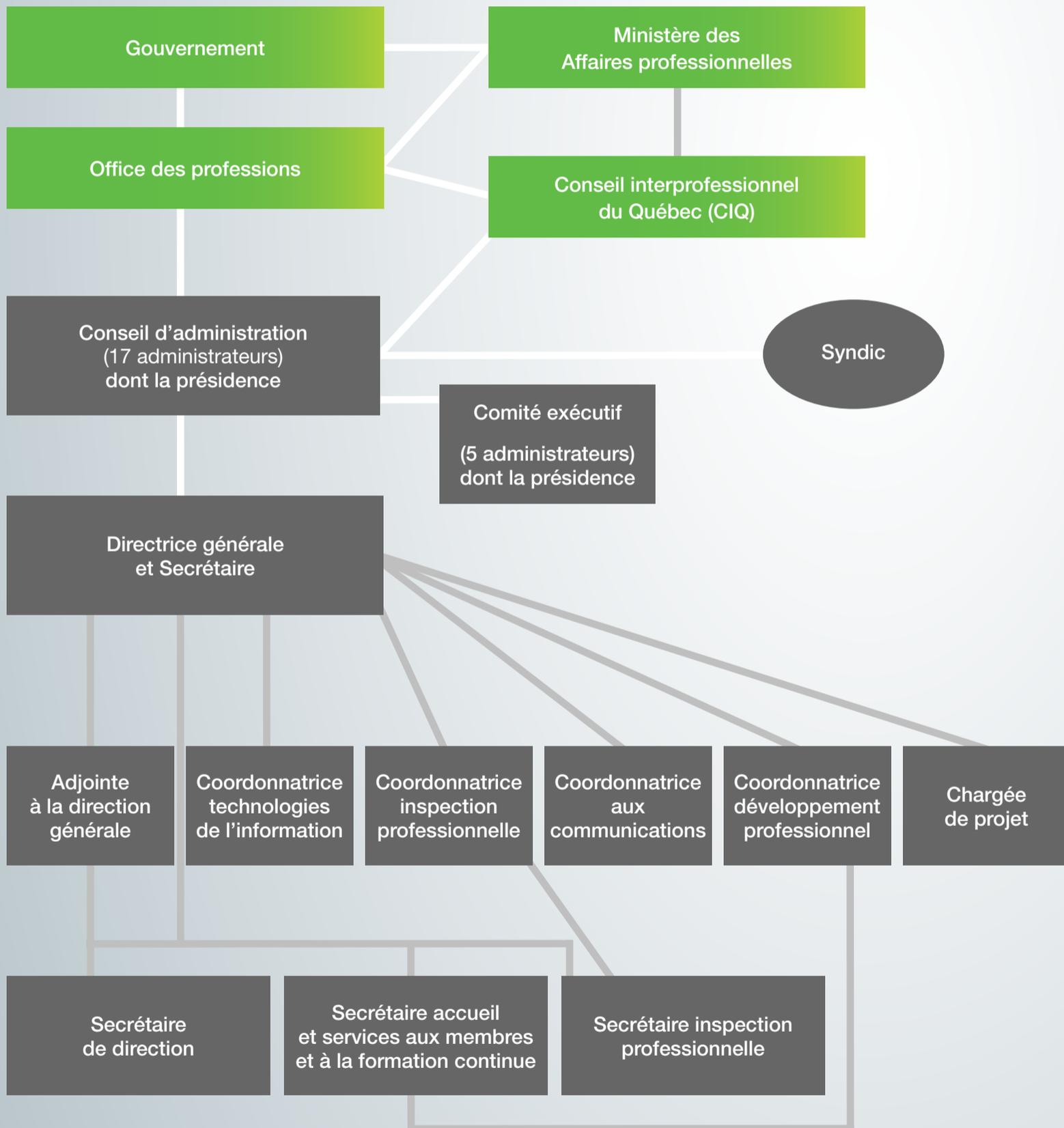
déontologie et inspection

autres informations

en un clic!

La structure administrative de l'Ordre

L'équipe de la permanence de l'Ordre est composée de onze personnes



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Vos obligations professionnelles

Tout au long de sa carrière, l'inhalothérapeute doit respecter certaines obligations, soit:

- 1** **S'inscrire annuellement** au Tableau des membres et **payer** sa cotisation et la prime d'assurance responsabilité (si applicable)
- 2** **Se conformer** au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Vos obligations professionnelles

S'inscrire annuellement au Tableau des membres et **payer** sa cotisation et la prime d'assurance responsabilité (si applicable)

Surveillez
vos courriels!

Au début de février de chaque année, vous recevrez, **par voie électronique**, un avis d'inscription annuelle et d'acquiescement de paiement pour la cotisation et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.

Date limite pour répondre à ces obligations : **31 mars 23 h 59**.

À retenir: vous êtes responsable de votre inscription même si le paiement est effectué par votre employeur.

1.1 Les différents statuts et l'assurance responsabilité professionnelle

Lors de la période d'inscription au Tableau, les membres de l'Ordre choisissent l'un des cinq (5) statuts suivants :

❶ Membre actif privé avec assurance

Vous pratiquez comme inhalothérapeute à temps plein, partiel ou occasionnel dans des secteurs d'activités reliés à des entreprises privées (par exemple : clinique dentaire, chirurgie esthétique, compagnie médicale ou de soins à domicile, etc.) et vous défrayez **vous-même** la prime d'assurance responsabilité professionnelle.

❷ Membre actif privé sans assurance

Vous pratiquez comme inhalothérapeute à temps plein, partiel ou occasionnel dans des secteurs d'activités reliés à des entreprises privées et votre employeur défraie la prime d'assurance responsabilité professionnelle. Dans ce cas, l'employeur doit fournir au secrétaire de l'Ordre le *Formulaire de demande d'exemption* dûment signé afin d'attester que vous êtes bien couvert.

❸ Membre actif public avec assurance

Vous pratiquez comme inhalothérapeute dans le secteur public (par exemple : centre hospitalier, centre de soins de longue durée, CLSC). Vous **devez** adhérer au contrat d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.

❹ Membre non actif

Vous n'exercez pas la profession, notamment pour l'un des motifs suivants : congé sans solde, congé de maternité et parental, congé de maladie longue durée, retrait préventif, congé pour études. Vous ne détenez pas de contrat d'assurance responsabilité professionnelle. Conséquemment, **vous ne posez aucune activité professionnelle autorisée** telle que décrite au 7^e alinéa de l'article 37.1 du *Code des professions*.

❺ Membre exerçant à l'extérieur du Québec

Vous travaillez exclusivement à l'extérieur du Québec.



Le saviez-vous ?

Tout membre inscrit au Tableau des membres doit payer annuellement sa cotisation afin de maintenir son droit d'exercice.

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Vos obligations professionnelles



Pour en savoir plus sur votre cotisation et l'inscription au **Tableau des membres**:

info@opiq.qc.ca
514 931-2900 ou
1 800 561-0029, poste 21

Visiter la section **Membres** pour un complément d'information.

La prime d'assurance se paie en même temps que la cotisation, soit avant le 31 mars 23 h 59 de chaque année. Il est donc important de bien choisir le type d'assurance selon votre situation professionnelle (secteur public ou privé).

Reçu d'impôt

Vous pouvez imprimer votre reçu d'impôt dès le 1^{er} mai à partir de la [Zone des membres](#) de notre site Internet.

1.2 S'inscrire au Tableau des membres

Lorsque vous acquittez votre cotisation annuelle, vous êtes automatiquement inscrit au Tableau des membres. Il est important que les renseignements fournis soient véridiques, à votre connaissance.

Prenez la bonne habitude de mettre à jour votre dossier de formation continue à la fin de votre inscription en ligne!

Votre dossier est accessible en tout temps en ligne par la [Zone des membres](#) de notre site Internet.

Le [Tableau des membres](#) est accessible en ligne pour consultation.

NOTE IMPORTANTE

Domicile professionnel

En vertu de l'article 60 du *Code des professions*, le domicile professionnel des membres de l'OPIQ signifie le lieu où ils exercent principalement leur profession. À défaut d'inscrire un domicile professionnel, l'adresse de votre domicile sera utilisée. Nous vous rappelons que le domicile professionnel est affiché au Tableau des membres et donc accessible à tous.

Permis et carte de membre

Vous recevez votre carte de membre par la poste au début de mai. Cette carte vous est envoyée chaque année sans frais.

N.B. : des frais de 10 \$ plus taxes sont exigibles pour obtenir un duplicata.

Vos obligations professionnelles

Psst!
Important à savoir
pour éviter les ennuis.



- 1.2.1 Changement d'emploi, d'adresse ou ajout de lieu d'exercice**
Le *Code des professions* oblige l'inhalothérapeute à **informer l'Ordre** de **tous les lieux** où il exerce sa profession et de **tout changement d'adresse**, et ce, dans les **trente (30) jours suivant** le changement.



Vous déménagez, vous changez d'emploi ou vous avez un nouvel employeur ?

- ➊ Effectuez vous-même la modification en ligne dans la Zone des membres de notre site Internet.

OU

- ➋ Communiquez avec la secrétaire à l'accueil et aux services aux membres au **514 931.2900** ou **1 800 561.0029, poste 21**.

- 1.2.2 Changement de statut en cours d'année ou réinscription au Tableau**
Si un changement de statut survient en cours d'année, **vous avez l'obligation** d'aviser immédiatement l'Ordre.



Vous étiez membre non actif et vous effectuez un retour au travail à la suite d'un congé de maternité ou autre ?

Vous devez :

- ➊ informer l'Ordre **au moins 3 (3) jours avant votre retour** ;
- ➋ vous inscrire à titre de membre actif **pour la date prévue de votre retour au travail** ;
- ➌ défrayer le montant correspondant à la différence entre le statut de membre actif et celui de membre non actif.



Vous étiez membre inactif depuis plus de trois (3) ans ?

Vous devez :

- ➊ aviser l'Ordre **au moins 3 (3) mois avant** la date envisagée de retour à la profession. Le Conseil d'administration de l'Ordre pourrait alors vous obliger à faire un ou des stage(s) ou à suivre un cours de perfectionnement.



Vous quittez la profession (retraite ou abandon de l'exercice) ?

Vous devez :

- ➊ aviser l'Ordre en remplissant le Formulaire de démission du Tableau des membres.

IMPORTANT

Toute personne qui abandonne ou qui prend sa retraite n'a plus le droit de :

- ➊ poser les activités réservées aux inhalothérapeutes ;
- ➋ faire usage du titre d'inhalothérapeute ;
- ➌ se présenter comme inhalothérapeute.

Vos obligations professionnelles



Aucun remboursement de cotisation n'est accordé en cours d'année, que ce soit pour des changements de statut, une radiation, un abandon de l'exercice ou une retraite.

Toute personne qui devient inactive en cours d'année conserve le droit de faire usage du titre d'inhalothérapeute, **mais ne peut pas exercer** les activités réservées aux membres de la profession.

Effectuer un changement au Tableau

Pour aviser de tout changement à apporter à votre inscription au Tableau, contactez-nous :

- par téléphone au **514 931.2900** ou au **1 800 561.0029, poste 21** ;
- par courriel à info@opiq.qc.ca.

Conséquences de l'omission d'informer l'Ordre d'un changement de statut

- Retourner au travail sans avoir modifié votre statut de membre non actif en statut de membre actif vous expose à un risque, ainsi que votre employeur, puisque vous ne détenez **aucune** assurance responsabilité professionnelle.
- Omettre de payer la cotisation afférente à son statut peut entraîner une radiation du Tableau pour non-paiement (art. 85.3 du *Code des professions*).
- S'inscrire sous une mauvaise catégorie constitue un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession (art. 59.2 du *Code des professions*) et donc sujet à une plainte disciplinaire et une sanction.

Vos obligations professionnelles

Se conformer au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*



La formation continue obligatoire s'applique à tous les inhalothérapeutes inscrits à titre de membres actifs qui doivent effectuer un minimum de **trente (30) heures** de formation **en lien avec leur pratique professionnelle** sur une période de deux (2) ans.

Une période de référence de deux (2) ans s'échelonne du **1^{er} avril d'une année paire au 31 mars de la prochaine année paire** (2012-2014, 2014-2016, etc.).

2.1 Dispense

2.1.1 Qui peut obtenir une dispense ?

Vous pouvez être dispensé de l'obligation de faire de la formation continue si :

- ❶ vous êtes inscrit à titre de membre non actif pendant une année complète (52 semaines consécutives) au cours de **la même période de référence** ;
- ❷ vous vous êtes inscrit au Tableau des membres moins d'un an avant la fin d'une période de référence (par exemple juin 2015 pour la période 2014-2016) ;
- ❸ vous avez démontré l'impossibilité* de vous conformer au règlement.

* *Pour des motifs liés à une maladie, un accident, un congé parental, une circonstance exceptionnelle, etc.*

2.1.2 Comment obtenir une dispense ?

Vous devez :

- ❶ remplir le formulaire de [Demande de dispense de formation continue](#) ;
- ❷ y joindre toute pièce justificative utile ;
- ❸ adresser la demande à M^e [Andrée Lacoursière](#)

Votre demande sera alors soumise au Conseil d'administration pour décision.



Visitez la section **Formation continue** pour un complément d'informations.

Pour consulter le règlement: **Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre** ou son **guide d'application**.

2.2 Mon dossier de formation continue

Les activités de formation continue **dispensées par l'Ordre** (congrès, questionnaires de la revue *l'inhalo*, formations en ligne sur le **Campus OPIQ**, etc.) sont directement inscrites à votre dossier de formation continue au cours des deux semaines suivant l'activité.

Cependant, pour que toutes vos heures de formation soient comptabilisées, incluant les formations externes à l'Ordre, vous devez mettre votre dossier de formation continue à jour. Ce dossier est accessible en tout temps en ligne dans la [Zone des membres](#) de notre site Internet.

Y accéder

- Cliquez sur [Zone des membres](#) sur la page d'accueil.
- Un mot de passe est nécessaire.
- La marche à suivre selon que vous êtes déjà enregistré ou non est clairement indiquée.

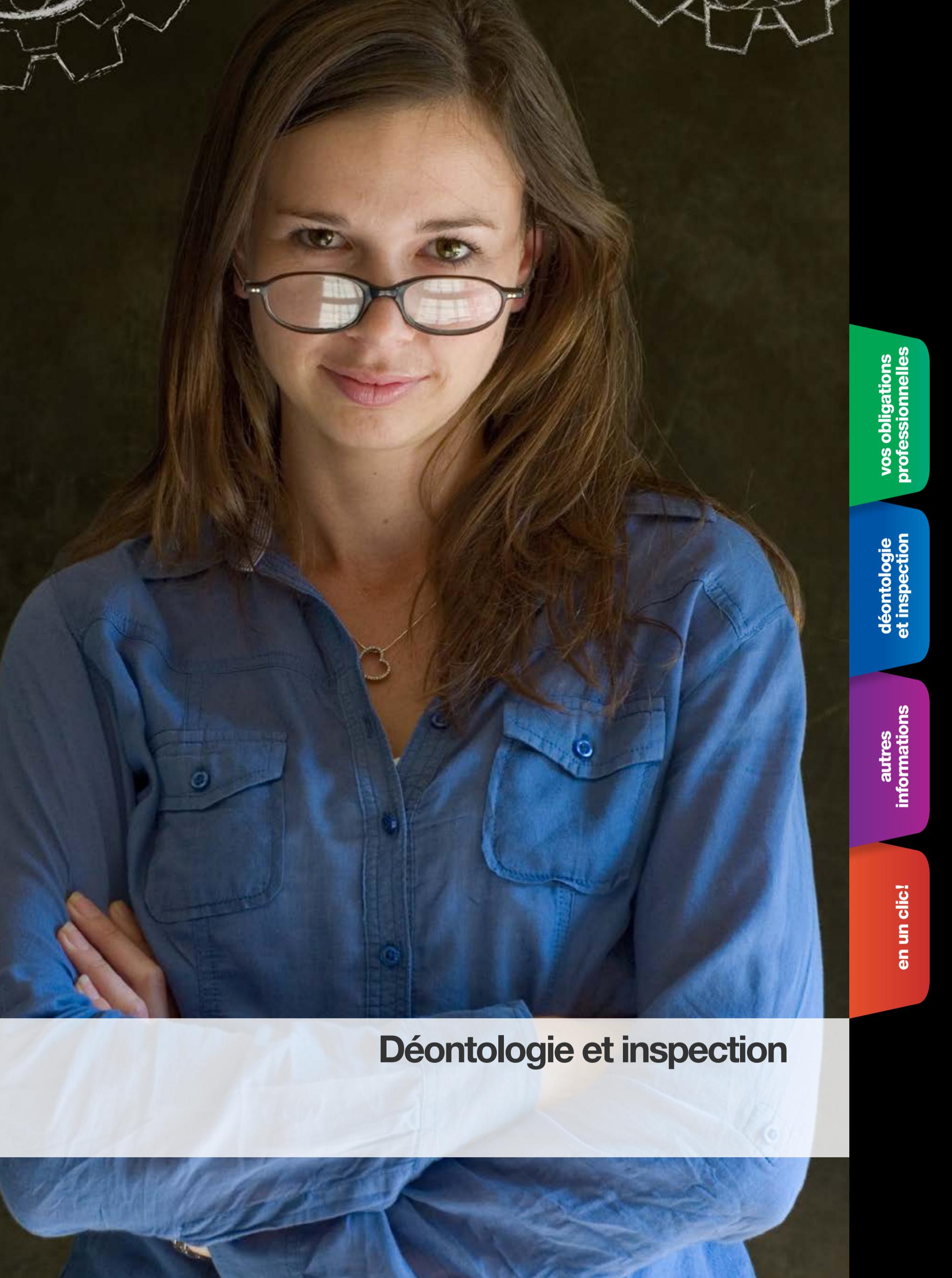
Ajouter une activité de formation externe à votre dossier

Dans votre dossier de formation, cliquez sur *ajouter une formation externe*, entrez la **date**, le **titre de la formation** et le **nombre d'heures**.

The screenshot shows a form titled "Ajouter une formation" with a light green background. It contains the following fields and controls:

- Date:** A text input field with a placeholder "(jj-mm-aaaa)".
- Titre de la formation:** A large text input field with a note below it: "Le titre de la formation peut contenir un maximum de 85 caractères."
- Heures:** A text input field.
- Minutes:** A dropdown menu currently showing "00".
- Buttons:** "Enregistrer" (bottom left) and "Annuler" (bottom right).

Four lines with circular endpoints point from the text above to the Date, Titre de la formation, Heures, and Minutes fields.



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Déontologie et inspection

Déontologie et inspection



Pour joindre le Bureau du syndic

Par téléphone:
514 931.2900 ou 1 800 561.0029,
poste 29

Par courriel: syndic@opiq.qc.ca

Bureau du syndic

Mieux vaut prévenir que guérir, voilà le mot d'ordre du *Bureau du syndic* de l'Ordre dont les actions sont centrées sur la prévention. Pour vos questions en matière de déontologie, n'hésitez pas. Parce qu'information rime avec prévention!

[Code de déontologie](#)



Pour joindre l'inspection professionnelle

Par téléphone:
514 931.2900 ou 1 800 561.0029,
poste 28

Par courriel:
inspectionprofessionnelle@opiq.qc.ca

Inspection des compétences

Pour évaluer la pratique, le comité d'inspection professionnelle (CIP) prévoit annuellement l'inspection d'un nombre défini d'établissements de santé (public ou privé) où œuvrent des inhalothérapeutes. L'inspection commence par une autoévaluation supervisée par un inspecteur où vous procédez à une auto-inspection. Vous êtes partie prenante de votre inspection.

[Pour en savoir plus](#)

suivez-nous
sur les réseaux sociaux



Pour être informé en tout temps des activités de l'OPIQ

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Autres informations utiles

Autres informations utiles



Se tenir informé

- ❶ ***l'inhalo*** est la revue officielle de l'Ordre. Publiée quatre (4) fois l'an, elle est disponible en *version numérique seulement*. En plus d'articles scientifiques, vous y trouverez des informations relatives à l'actualité de l'Ordre.
- ❷ Chaque mois ***l'Ordonnée*** est au rendez-vous et vous transmet des nouvelles et autres précieuses informations vous permettant de suivre l'évolution des dossiers de l'Ordre.

Pour les recevoir, lors de votre inscription au Tableau des membres, assurez-vous que nous avons une adresse de courriel valide et donnez votre autorisation! (Voir exemple plus bas).

Notez que si vous ne cochez rien, vous ne recevrez aucune information.

Exemple

Cochez les informations que vous souhaitez recevoir par courriel

Je consens à recevoir la revue *l'inhalo* (disponible seulement en format électronique)



Je consens à recevoir le bulletin électronique *l'Ordonnée*



Je consens à recevoir les annonces du congrès



Je consens à recevoir les offres d'emplois



Je consens à recevoir les offres corporatives (par courrier ou courriel)



Je consens à figurer sur la liste de sollicitation téléphonique de La Capitale



Je consens à recevoir les annonces de la Journée des responsables de services



Le saviez-vous?

Aucun des éléments détaillés ci-contre n'est envoyé par la poste. Conséquemment, si vous ne cochez rien, vous pourriez manquer d'importantes informations concernant notamment le congrès, les activités de l'Ordre, les activités externes de formation continue, etc.

Pour ne rien manquer, cochez!

vos obligations professionnelles

déontologie et inspection

autres informations

en un clic!

Autres informations utiles



L'OPIQ est aussi présent sur [Facebook](#) et [Twitter](#). Abonnez-vous pour suivre les prises de positions, les nouveautés et autres actions.

La section [Membres](#) du site Web de l'Ordre est une vraie mine d'or d'informations! Vous y trouverez, entre autre, des renseignements sur la cotisation, les permis d'exercice, la formation continue, le Bureau du syndic et l'inspection professionnelle.

De plus, la section [Publications et médias](#) du site propose toutes les publications de l'Ordre: revue, outils et guides de pratiques, Lois et règlements qui régissent la profession, rapport annuel, mémoires, etc.



Le **Campus OPIQ** est une plateforme d'apprentissage en ligne conçue pour faciliter la transmission de savoirs professionnels, la formation continue et l'actualisation des connaissances.

Convivial et facile d'accès, le **Campus OPIQ** vous permettra d'apprendre n'importe où, n'importe quand et à votre rythme.

S'inscrire à une formation en ligne du **Campus OPIQ**

- Rendez-vous à la section **Campus OPIQ** de la [Zone des membres](#).
- Votre numéro de permis vous servira de nom d'utilisateur.
- Le mot de passe que vous utilisez pour accéder à la [Zone des membres](#) servira également de mot de passe pour accéder au **Campus OPIQ**.
- Une fois inscrit à une formation, vous pouvez vous rendre directement sur le **Campus OPIQ** pour poursuivre la formation.

Congrès annuel de l'Ordre

Le prochain congrès aura lieu les **6 et 7 novembre 2015** au Fairmont Le Château Frontenac à Québec.

Surveillez *l'Ordonnée* et le site Web de l'Ordre pour plus de renseignements sur le programme, les inscriptions, l'hébergement, etc.

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Autres informations utiles



Prix reconnaissance

L'Ordre remet annuellement quatre (4) prix pour saluer l'accomplissement et l'implication d'inhalothérapeutes qui se sont distingués.

LE PRIX MÉRITE DU CIQ est une reconnaissance, non seulement des pairs, mais aussi de l'ensemble du monde professionnel à un inhalothérapeute s'étant démarqué principalement pour son implication et ses réalisations dans l'une des sphères suivantes :

- ❶ développement de l'Ordre ;
- ❷ rayonnement de la profession, au niveau provincial, national ou international.

LE PRIX ÉLAINE-TROTTIER est assorti d'une bourse de 2000 \$ et décerné par la Fédération interprofessionnelle en santé du Québec (FIQ) pour récompenser un inhalothérapeute pour une *réalisation particulière* ou pour son implication à un *événement ponctuel* et profitable pour la pratique.

LE PRIX ROMÉO-SOUCY souligne l'importante contribution d'un inhalothérapeute au rayonnement de la profession dans le *secteur de l'enseignement* aux étudiants, aux pairs ou à la clientèle.

LA MENTION D'HONNEUR

DE LA SEMAINE DE L'INHALOTHÉRAPEUTE est une bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par la Fédération de la santé et des services sociaux–Confédération des syndicats nationaux (FSSS-CSN) pour souligner une activité de promotion de la profession originale s'adressant au grand public et tenue durant la *Semaine de l'inhalothérapeute* qui aura lieu du **5 au 11 octobre 2014**.

Avantages préférentiels

Des ententes corporatives ont été négociées auprès de certains hôtels pour les membres de l'OPIQ.

S'impliquer

L'OPIQ est toujours à la recherche de membres pour faire partie de certains comités ou agir à titre d'inspecteur pour le programme d'inspection professionnelle (≥ cinq (5) années d'expérience demandée).



Pour en savoir plus, consultez la page Web des **Tarifs corporatifs**.



Consultez la section **Membres** pour en savoir plus ou communiquez avec communications@opiq.qc.ca

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

En un clic!

En un clic!

numéro général **514 931.2900** ou **1 800 561.0029**



Activités réservées	adjoint.dg@opiq.qc.ca (poste 25)
Assurance responsabilité professionnelle	adjoint.qc@opiq.qc.ca (poste 25)
Bulletin l'Ordonnée	francine.beaudoin@opiq.qc.ca (poste 31)
Campus OPIQ	developpementprofessionnel@opiq.qc.ca (poste 26)
Changement d'adresse	info@opiq.qc.ca (poste 21)
Changement de statut en cours d'année	info@opiq.qc.ca (poste 21)
Chroniques déontologiques	syndic@opiq.qc.ca (poste 29)
Dispense de formation continue	adjoint.qc@opiq.qc.ca (poste 25)
Équivalence de formation	info@opiq.qc.ca (poste 21)
Exercice en société	adjoint.dg@opiq.qc.ca (poste 25)
Exercice illégal	syndic@opiq.qc.ca (poste 29)
Formation continue	developpementprofessionnel@opiq.qc.ca (poste 26)
Inscription au Tableau	info@opiq.qc.ca (poste 21)
Inspection professionnelle	inspectionprofessionnelle@opiq.qc.ca (poste 28)
Loi sur l'accès à l'information	dg@opiq.qc.ca (poste 24) syndic@opiq.qc.ca (poste 29)
Mise à jour dossier membre	info@opiq.qc.ca (poste 21)
Reconnaissance d'activité de formation	developpementprofessionnel@opiq.qc.ca (poste 26)
Reconnaissance d'habilitation	adjoint.dg@opiq.qc.ca (poste 25)
Réglementation	adjoint.dg@opiq.qc.ca (poste 25)
Renseignements disciplinaires	adjoint.dg@opiq.qc.ca (poste 25)
Retour à la pratique après trois (3) ans d'absence/réinscription au Tableau	inspectionprofessionnelle@opiq.qc.ca (poste 28)
Revue l'inhalo	communications@opiq.qc.ca (poste 30)
Site Web, accès à la section réservée aux membres	francine.beaudoin@opiq.qc.ca (poste 31)

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!